



BS_2025_20

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 07 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le trente avril deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

Raymond CHARBONNIER, Mickaël DERANGEON, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER, Frédéric LAUNAY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jacques PRAUD, Fabrice SANCHEZ et Yves TAILLANDIER

Secrétaire de séance : M. Fabrice SANCHEZ

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Votants : 10 Pouvoir : 0

EXCUSES : Jean-Michel BRARD et Claude CAUDAL

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2025

Lors de sa réunion du 2 avril 2025, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2025 portant ainsi son montant à 1 559 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
Campbon Sillon	Saint Etienne de Montluc	Route du Temple, RD15	60	4	50 000	Travaux de réhabilitation du réseau eau potable dans le cadre de futurs travaux d'aménagement de voirie du Département. Le réseau existant est en partie en amiante ciment des années 70, en ø300, ø100 et ø60, sur 370 ml (d'après le SIG). Un sondage a été réalisé par VEOLIA au niveau de la conduite ø60. Cette partie de réseau n'est pas en amiante ciment mais en PVC. Les travaux consistent à réhabiliter 60 ml de ø300, en posant de la fonte à la place de l'amiante ciment existant, au niveau de l'emprise des futurs travaux de voirie du Département.
Vignoble	Divatte sur Loire - Barbechat	L'Espérance, Moulin des Landes	-	-	5 000	Pose d'un by-pass en PVC 110 sur le débitmètre existant. La pose de ce by-pass réduira l'impact des coupures sur un gros secteur. Renouvellement du débitmètre prévu par l'exploitant.
Pays de La Mée	Louisfert	Rue de la Cure	-	-	1 500	Conduite dépassant sur une parcelle privée construite récemment. Le propriétaire s'est rendu compte de la présence du réseau en terrassant, pas indiqué sur les plans. Conduite à raccourcir sur 2 ml pour sortir de la zone privée et pose d'une nouvelle purge.
Pays de Retz	Machecoul Saint Mème	Les Chevrets	-	-	9 000	Canalisation en domaine privé située à proximité immédiate d'une habitation. Abandon de cette canalisation en PVC63 sans servitude et alimentant un seul abonné. Remplacement par un branchement avec positionnement du compteur en limite de propriété, création de la liaison B (environ 120 ml).
Ancenis	Vallons de l'Erdre	Avenue Alexandre Braud	-	8	12 000	Aménagement communal prévu début 2026 sur l'avenue Alexandre Braud, après les travaux de la piscine. Renouvellement des branchements et colliers de prise en charge sur la conduite fonte 200.
					77 500	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2025 :

Territoires	Montant en € HT								
	BS du 11/09/24	BS du 16/10/24	BS du 13/11/24	BS du 11/12/24	BS du 29/01/25	BS du 12/03/25	BS du 02/04/25	BS du 07/05/25	Total en € HT
ANCENIS					70 000		34 000	12 000	116 000
CAMPBON - SILLON				29 000			177 000	50 000	256 000
GRANDLIEU				60 000					60 000
NORT-SUR-ERDRE	124 000	96 000	11 000			8 000			239 000
PAYS DE LA MEE					95 000	260 000	20 000	1 500	376 500

Territoires	Montant en € HT								
	BS du 11/09/24	BS du 16/10/24	BS du 13/11/24	BS du 11/12/24	BS du 29/01/25	BS du 12/03/25	BS du 02/04/25	BS du 07/05/25	Total en € HT
PAYS DE RETZ			2 000	2 000	135 000			9 000	148 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS					162 000	55 000			217 000
GUEMENE									0
CCSE									0
VAL SAINT MARTIN		160 000	-148 000						12 000
VIGNOBLE		86 500	18 000	4 500			98 000	5 000	212 000
TOTAL	124 000	342 500	- 117 000	95 500	462 000	323 000	329 000	77 500	1 636 500

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les décisions du bureau syndical du 9 septembre 2024 (BS_2024_47), du 16 octobre 2024 (BS_2024_54), du 13 novembre 2024 (BS_2024_63), du 11 décembre 2024 (BS_2024_71), du 29 janvier 2025 (BS_2025_03), du 12 mars 2025 (BS_2025_09) et du 2 avril 2025 (BS_2025_11),

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2025 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 77 500 € HT,
- **DE PRECISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2025 est de 1 636 500 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2025_20

Le Président,

- > certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 7 mai 2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 7 mai 2025
- > informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication